

LES PRINCIPALES ENTREPRISES DU SYNDICAT NATIONAL DES BOISSONS RAFFRAÎCHISSANTES SIGNENT UN ACCORD COLLECTIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION

ANNEE
2014

CATEGORIE
Gouvernance

RUBRIQUE
Relations avec les parties prenantes

SOUS-RUBRIQUE
Accompagner sensibiliser à une démarche de développement durable

SECTEUR D'ACTIVITE
agro alimentaire

TAILLE DE L'ENTREPRISE
> 500

PAYS (DE LA PRATIQUE)
France

ENTREPRISE
Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes (SNBR)

9 entreprises adhérentes



Chiffres d'Affaires (2014):

Adhérents : 4 mds euros

Effectif (2014) :

Adhérents : 5000

Pays (siège social) :

37 r des Mathurins, Paris 8

Contact:

Vincent DELOZIERE, DG

REFRESCO GERBER

France, Pdt SNBR

> **Fiche rédigée par :**
Marie-Noëlle DUFORST

CONTEXTE

Créé en 1963, le Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes (SNBR) regroupe 9 entreprises adhérentes. Ces entités créent, fabriquent ou font la promotion de boissons rafraîchissantes sans alcool, avec 25 sites de production en France, 5000 salariés et 42 800 emplois indirects (fournisseurs, transporteurs distributeurs. En 2014, les principales entreprises membres du SNBR, Coca Cola Entreprise France, Coca Cola services France Orangina Schweppes France, Pepsico France, Refresco France, ont signé avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire un accord collectif qui concrétise les engagements des industriels du secteur en matière de nutrition et de développement durable.

OBJECTIF(S)

- Réduire le taux moyen de sucres des boissons rafraîchissantes
- Réduire la consommation d'eau lors de la production des boissons
- Réduire la consommation d'eau lors de la production des boissons
- Augmenter le taux de recyclage des emballages

DÉMARCHE

Le marché des BRSA (Boissons rafraîchissantes sans alcool) comprend les colas (55%), boissons aux fruits (28%), limonades et boissons pétillantes (7,5%), boissons au thé (7,5%), eaux et boissons plates aromatisées (2%). Les entreprises signataires représentent 80% du marché.

L'accord collectif, signé en octobre 2014, permet de renforcer une démarche déjà initiée par les entreprises:

- Diminuer de 5% le taux moyen de sucres des BRSA entre 2010 et 2015, en réduisant le taux moyen de sucres des boissons actuellement commercialisées et en développant la consommation de boissons sans sucres ajoutés. Après la baisse de 7% réalisée entre 2006 et 2010, la diminution du taux moyen de sucres des BRSA sera de l'ordre de 12% en moins de 10 ans.
- Ne plus faire de publicité à la télévision dans les émissions où l'audience est constituée de plus de 35% d'enfants de moins de 12 ans
- Réduire d'au moins 15% la consommation d'eau nécessaire à la production d'un litre de boisson, entre 2010 et 2020, ce qui représente 600 millions de litres d'eau économisés chaque année.
- Intégrer au moins 25% de PET recyclé dans les emballages afin de réduire les émissions de CO2.
- Améliorer le taux de recyclage des emballages en inscrivant des consignes de tri explicites sur la totalité des emballages

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Engagement des entreprises préalable à la signature d'un accord collectif
- Visibilité et effet d'entraînement de l'accord, partenariat entreprises et ministère de l'agriculture

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET/OU DE GOUVERNANCE
<ul style="list-style-type: none"> - Image positive des entreprises signataires sur l'opinion publique, - amélioration des ventes de produits à basse teneur en sucre 	<ul style="list-style-type: none"> - réduction des déchets - économies d'eau : 600 millions l/an - réduction des effets santé de l'excès de sucre (obésité)

Pour en savoir plus

➤ http://alimentation.gouv.fr/IMG/pdf/141009_Accord_co_BRSA_signe_cle02519a.pdf